

# Championnats Régionaux Jeunes 2023 à **PERTUIS**

## Annexe au Règlement CHRJ Région Sud

---

### Généralités :

Le présent règlement particulier complète le Règlement du CHRJ en date du 20-05-2022.

L'organisation promotionnelle de l'édition 2023 des « Championnats Régionaux Jeunes Région Sud » a été déléguée par la Commission Compétition Régionale (CCR) au Club Sportif Pertuisien (CSP 84).

Les CHRJ sont ouverts à tous les licenciés de la région Sud dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors quel que soit leur classement **et ayant participé à au moins 1 CRJE ou 2 CRJO, sauf dérogation accordée par le responsable du pôle.**

**Les Mini Bad ne sont pas autorisés.**

Les disciplines représentées sont SH, SD, DH, DD, et DMX  
Les jeunes devront obligatoirement jouer dans leur catégorie d'âge.

Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple/Double/Mixte).

Les championnats se déroulent les 11 et 12 mars 2023, au Gymnase de VERDUN (halle des sports) avenue de VERDUN 84120 Pertuis d'une capacité de 7 terrains dont 2 avec tapis.

### Dates et Horaires

Les CHRJ se déroulent aux dates et horaires suivants :

- Samedi 11 mars début des matches à 8h00 - fin à l'environ de 20h30
  - Dimanche 12 mars début des matches à 8h00 fin à l'environ de 19h00
- Les horaires seront confirmés suivant le nombre de forfait

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer, dans les limites prévues par le RGC, en accord avec le Juge arbitre et suivant les mesures sanitaires de la période.

Les joueurs sont convoqués 60 minutes avant le début de leur premier match.  
Chaque joueur (et accompagnateur) devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle.

Les matches pourront être lancés avec une heure d'avance sur l'horaire annoncé.

Tout joueur désirant s'absenter pendant la compétition devra se signaler tant à la table de marque qu'au juge arbitre dont il doit obtenir l'accord.

### **Rétro- planning :**

- 11 février 2023 : date limite de réception des inscriptions
- 18 février 2023 : date de prise en compte du CPPH  
(pour la qualification des joueurs)
- 21 février 2023 : envoi aux clubs/comités de la liste des qualifiés
- 26 février 2023 : date limite de désistement sans nécessité de justificatif
- 01 mars 2023 : envoi aux clubs/comités des convocations

### **Inscription :**

- Les inscriptions doivent être envoyées au responsable des inscriptions au plus tard le 11 février 2023 sur l'adresse électronique [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr)

- Un joueur doit impérativement jouer dans sa catégorie d'âge.

**Nota :** Les poussins pouvant prétendre à une sélection aux CDFJ, peuvent se surclasser en Benjamin après validation de la CJHNR.

- Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH)

- Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire.

- Seuls les formulaires d'inscriptions de la ligue PACA seront pris en compte (les feuilles d'inscriptions Badiste ou d'autres sites ne sont pas valables).

Maison de la

Avenue des Sables d'Or - BF

13895 Fos-sur-Mer c

Tél. 04 42 05

Fax. 04 42 05 2

### **Précisions sur les critères de participation :**

Seuls peuvent être admis à participer aux CHRJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CHRJ.

### **Tableaux :**

Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe pour ne pas dépasser les 8 matches par jour et par joueur.

Dans une discipline, si le nombre d'inscrit dans une catégorie ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), celui-ci sera annulé.

**Les joueurs doivent se rendre disponibles sur les 2 jours.**

### **Désignation des têtes de séries :**

- Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD. Les poussins surclassés en Benjamin sont placés selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD dans le tableau Benjamin.

### **Montant des droits d'inscription :**

- 20 € pour un, deux, ou trois tableaux

### **Arbitrage :**

Le Juge arbitre de ces CHRJ est Mr MATHIEU Jean-François

### **Accompagnateurs :**

- En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant toute la durée de la compétition.

- Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage et de la vérification d'identité.

- Le Juge Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition.

Maison de la

Avenue des Sables d'Or - BF

13895 Fos-sur-Mer c

Tél. 04 42 05

Fax. 04 42 05 2

- Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une équipe présente, celui-ci doit en attester par lettre écrite remise au Juge Arbitre lors du pointage des présents.

- Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.

### **Divers:**

- Des éléments suspendus peuvent être situés en dessous de la hauteur réglementaire (9 m.). Au service, un volant touchant l'un de ces éléments est à remettre une fois. En dehors de ce cas, il est compté faute.

- Le volant officiel de la compétition, en vente dans la salle est le RSL 3.

- L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres et membres de l'organisation.

- Le temps de préparation autorisé sur le terrain est fixé à 3 minutes.

- Les Championnats sont dotés de récompenses sous forme de médailles.

- La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet, les collectivités territoriales impactées et gouvernementales (Mairie, Conseil Départemental, ...).

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, accident ou autres incidents.